



ENTREPRENEURS DE PROGRES

Revue de presse

Dimanche 17 février 2019

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80
communication@fce.dz
www.fce.dz*

SOMMAIRE

A la une	3
• Commerce : les exportations vers les USA d'ici à juin 2019, selon Saïd Djellab (Algérie 1)	3
• Mise en place des mécanismes appropriés pour booster les exportations vers les USA (APS).....	3
• La levée du gel des projets de développement tributaire de l'amélioration de la situation financière (TSA).....	5
• LES ORGANISATIONS PATRONALES DERRIÈRE BOUTEFLIKA : Le choix des "bâtisseurs" (L'Expression)	6
• Les acquis des travailleurs, fruits de dialogue et de concertation (APS).....	7
• Environnement : Des filières de l'économie circulaire et de la valorisation des énergies renouvelables en 2019 (APS)	8
• Plusieurs dispositions prises pour développer l'entrepreneuriat féminin (APS).....	10
• Industrie automobile : fabrication locale de plaquettes de frein dès la fin février (APS).....	11
• Temmar : le décret 18-06 accorde à l'administration les prérogatives de règlement des litiges entre le promoteur immobilier et les bénéficiaires (APS)	12
• Mourad Zemali l'a annoncé jeudi : «Pas de poursuites judiciaires contre les promoteurs Ansej, Cnac, Angem en situation d'échec» (Le Soir d'Algérie)	14
• Algeria WEB AWARDS : Innovation et technologie à l'honneur (El Moudjahid) .	15
• Entrepreneuriat féminin: signature d'une convention entre le FGAR et la SEVE (APS).....	17
• 38.000 tonnes de clinker exportées vers la Côte d'Ivoire (APS).....	18
Banque/bourse/Assurance	19
Commerce	19
• E-commerce : Raouya appelle les opérateurs à s'inscrire au Registre du commerce (APS).....	19
• Hausse de la facture des produits alimentaires en 2018 (APS).....	20
Coopération	22
• CACI-France: une stratégie plus offensive pour consolider le partenariat algéro-français (APS).....	22
• Partenariat stratégique entre l'UMA et la Chambre Economique Européenne du Maghreb (APS)	23
• Visite d'une délégation d'hommes d'affaires Américains à Oran À la recherche de produits hors hydrocarbures algériens (Le Soir d'Algérie)	24
Veille	25
• Production mellifère: hausse de 80% durant les 20 dernières années (APS)	25

A la une

Commerce : les exportations vers les USA d'ici à juin 2019, selon Saïd Djellab (Algérie 1)

«D'ici le mois de juin prochain, tous les mécanismes nécessaires seront mis en place pour faciliter aux opérateurs algériens d'exporter leurs produits vers les Etats-Unis», a affirmé le ministre du commerce, Saïd Djellab, jeudi en marge de la rencontre algéro-américaine qui parachevait une visite de quatre jours d'une délégation d'hommes d'affaires américains en Algérie.

Le ministre pointe, parmi ces mécanismes, "La Maison de l'Algérie aux Etats-Unis", «une exposition permanente des produits algériens dans ce pays», a rappelé Djellab, expliquant que c'est ce qui «permettra aux opérateurs professionnels de visiter cette exposition durant toute l'année, sera implantée à Baltimore (nord-est), qui abrite le plus grand port de la région américaine. Ce projet sera généralisé dans l'avenir à tous les Etats américains».

Deuxième levier important, également, la création d'une plate-forme virtuelle permettant aux industriels Algériens de faire connaître et commercialiser leurs produits.

Le ministre du commerce a, ainsi, fait état d'un partenariat avec "New Media Solutions" et la Société algérienne des foires et des expositions (Safex) qui «permettra de dédier un espace permanent en ligne à la Safex et à ses clients qui y accéderont via un mot de passe qui leur permettra de créer et mettre à jour leurs profils et la panoplie de leurs produits. L'administrateur de la plate-forme aura la charge de drainer les acheteurs et distributeurs vers le pavillon algérien virtuel», a expliqué Djellab.

Poursuivant dans la même veine, il a fait observer que cette plate-forme proposait d'autres services premium, notamment l'accompagnement de ses clients dans le processus de certification à l'international et la conformité avec les exigences du FDA (Food and Drug Administration), un organisme régulateur des denrées alimentaires et des médicaments sur les marchés américains.

Enfin, le ministre a noté qu'à ces mécanismes essentiels, s'ajoutait la mise en place de petits restaurants en franchise, «et ce dans les marchés de grande distribution "WalMart" , à l'effet de mettre en évidence les produits agroalimentaires algériens aux Etats-Unis» a-t-il soutenu.

Mise en place des mécanismes appropriés pour booster les exportations vers les USA (APS)



Le ministre du Commerce, Saïd Djellab a assuré jeudi à Alger, que d'ici le mois de juin prochain tous les mécanismes nécessaires seront mis en place pour faciliter aux opérateurs algériens d'exporter leurs produits vers les Etats-Unis.

Parmi ces mécanismes figure "la Maison de l'Algérie aux Etats-Unis", une exposition permanente des produits algériens dans ce pays, a précisé M. Djellab en marge d'une rencontre algéro-américaine tenue à l'issue d'une visite de 4 jours d'une délégation d'hommes d'affaires américains en Algérie.

Selon lui, la première Maison de l'Algérie aux Etats-Unis qui permettra aux opérateurs professionnels de visiter cette exposition durant toute l'année, sera implantée à Baltimore (nord-est), qui abrite le plus grand port de la région américaine. Ce projet sera généralisé dans l'avenir à tous les Etats américains.

Parmi les mesures qui devront faciliter aux opérateurs algériens d'exporter leurs produits vers les Etats-Unis, figure également la création d'une plate-forme virtuelle qui permettra aux industriels Algériens de faire connaître et commercialiser leurs produits.

Il s'agit d'un partenariat avec New Media Solutions et la Société algérienne des foires et des expositions (Safex) qui permettra de dédier un espace permanent en ligne à la Safex et à ses clients qui y accéderont via un mot de passe qui leur permettra de créer et mettre à jour leurs profils et la panoplie de leurs produits.

L'administrateur de la plate-forme aura la charge de drainer les acheteurs et distributeurs vers le pavillon algérien virtuel.

En outre, cette plate-forme propose d'autres services premium, notamment l'accompagnement de ses clients dans le processus de certification à l'international et la conformité avec les exigences du FDA (Food and Drug Administration), un organisme régulateur des denrées alimentaires et des médicaments sur les marchés américains .

A cela s'ajoute la mise en place de petits restaurants en franchise, et ce dans les marchés de grande distribution «WalMart », à l'effet de mettre en évidence les produits agroalimentaires algériens aux Etats-Unis.

Ces restaurants algériens aux Etats- Unis seront baptisés "AlgeVega", a fait savoir un membre de la délégation américaine.

Pour rappel, la visite de cette délégation américaine en Algérie intervient après la tenue de la première semaine économique et culturelle de l'Algérie à Washington du 10 au 13 septembre 2018.

Il s'agit d'une exposition qui s'est déclinée en trois volets distincts, dédiés aux produits de l'industrie, à l'artisanat et aussi au tourisme mais qui avaient le point commun de faire la promotion du " Made in Algeria" dans

les filières électroniques, électroménagers, l'agroalimentaire et les produits artisanaux .

Cette exposition s'est soldée par la conclusion de plusieurs contrats et mémorandums d'entente entre les entreprises des deux pays.

La levée du gel des projets de développement tributaire de l'amélioration de la situation financière (TSA)

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya a affirmé, jeudi, que la levée du gel des projets de développements programmés dans plusieurs wilayas était tributaire de l'amélioration de la situation financière du pays. Lors d'une séance plénière du Conseil de la nation, consacrée aux questions orales, présidée par Abdelkader Bensalah, président du Conseil, M. Raouya a indiqué que le Gouvernement œuvrait à améliorer les recettes des fiscalités ordinaire et pétrolière pour poursuivre la levée du gel graduel des projets de développement, à travers l'ensemble du territoire national.

Répondant à la question du sénateur, Amar Mellah, le ministre a dit que "la situation financière actuelle du pays ne permet pas de généraliser le dégel des projets à tous les secteurs, mais nous œuvrerons, néanmoins, à améliorer les recettes des fiscalités ordinaire et pétrolière, afin de poursuivre l'opération du dégel".

Les autorités publiques avaient recouru au gel des projets de développement, à travers l'ensemble du territoire national, sans exclusion aucune, en raison de la baisse des ressources financières du pays, et partant il a été décidé de focaliser les efforts sur les projets en cours de réalisation et de reporter ceux non encore lancés, a-t-il expliqué.

La décision du gel "n'est pas définitive" et sera levé graduellement, dès la disponibilité des ressources financières publiques, comme fut le cas pour les projets des secteurs de l'Education, de la Santé, des Ressources en eau et de l'Enseignement supérieur, qui revêtent un caractère prioritaire, a-t-il rassuré.

Pour M. Raouya, les données enregistrées sur le terrain et les dispositions des différentes lois de finances démontrent clairement que les autorités publiques "ne ménagent aucun effort en vue de prendre en charge les projets locaux", mais le rythme de satisfaction des exigences du développement demeure, toutefois, tributaire de la disponibilité des ressources financières pour une couverture optimale des besoins".

A une question relative à la wilaya de Batna, le ministre a indiqué qu'au regard des priorités de cette wilaya, il a été procédé au dégel des projets de développement, à la faveur d'une autorisation de programme d'une valeur globale de 1,683 milliards de dinars au titre de l'investissement et de 32 millions de dinars au titre des opérations en capital".

Ladite opération concerne les secteurs de l'Education nationale, l'Enseignement supérieur, la Santé et la Formation professionnelle.

Au titre du programme centralisé, la wilaya de Batna a bénéficié de 388,6 millions de dinars englobant les infrastructures de base, de santé et de recherche scientifique.

Pour ce qui du programme décentralisé, la wilaya a bénéficié d'un montant de 1,344 milliards de dinars alloué aux secteurs de l'Education, de la Formation, de l'Enseignement supérieur et des structures administratives.

LES ORGANISATIONS PATRONALES DERRIÈRE BOUTEFLIKA : Le choix des "bâisseurs" (L'Expression)

L'élection présidentielle d'avril 2019 s'emballe, les différents acteurs économiques entrent en scène. Les principales organisations patronales ont jeté leur dévolu sur le président sortant.

Les soutiens à la candidature du chef de l'Etat se succèdent. Et c'est du costaud! Le Forum des chefs d'entreprise, la Confédération nationale du patronat algérien, la Confédération algérienne du patronat, la Confédération des industriels et des producteurs algériens, l'Association générale des entrepreneurs algériens et l'Union nationale des entrepreneurs publics ont choisi leur camp. Ils se rangent du côté de Abdelaziz Bouteflika. Ces organisations patronales ont apporté leur «plein soutien à leur candidat, le moudjahid Abdelaziz Bouteflika, à l'effet de poursuivre et d'approfondir cet inlassable et cet intense effort pour le développement durable du pays, pour parachever l'oeuvre de consolidation entreprise dans le développement économique, de l'épanouissement social au sein d'une Algérie réconciliée, de paix, d'unité, de stabilité et de progrès», est-il écrit dans un communiqué rendu public mercredi dernier. L'élection présidentielle d'avril 2019 qui a eu du mal à s'installer et prendre une place prépondérante dans le paysage politique s'est subitement emballée depuis que le président sortant a officiellement émis le voeu de poursuivre sa mission. Les différents acteurs n'ont pas tardé à réagir. Les principales organisations patronales quant à elles ont jeté leur dévolu sur le président sortant. Fallait-il s'attendre à ce qu'elles se rangent dans un autre camp? Certainement pas. Pourquoi? Tout simplement parce que ces entités économiques qui ont fini par trouver la place qui leur sied dans un univers qui au fil des années leur a réservé une place de choix pour participer et jouer un rôle de premier plan dans le développement et la stabilité du pays. La promotion de la production nationale, l'instauration d'un nouveau modèle de croissance économique pour s'affranchir de la dépendance aux exportations d'hydrocarbures sont autant de challenges à travers lesquels elles peuvent se valoriser. Comment tourner alors le dos à toutes ces options initiées et décidées par le chef de l'Etat. Dire que le président a été à l'origine de la réhabilitation du secteur économique privé, qui a été de tout temps au coeur de ses discours et qu'il en a fait une pièce maîtresse de sa stratégie pour donner un souffle nouveau à l'économie du pays, ne reviendrait qu'à lui rendre justice. Pourquoi lui manifester une quelconque ingratitude dans ce cas-

là? Surtout lorsque l'on voit le rôle qui lui est désormais dévolu au sein des différentes tripartites aux côtés du gouvernement et de l'inamovible Union générale des travailleurs algériens. Le patronat est désormais un partenaire incontournable de cet événement annuel où sont dessinés les contours de la politique économique du pays, des décisions qui sont prises en faveur des travailleurs, de l'entreprise nationale qu'elle soit publique ou privée... C'est donc tout à fait naturellement qu'il a favorablement accueilli la proposition de conférence nationale qui figure dans la lettre programme du président candidat. Une initiative qui sans anticiper devrait être dans la même veine que le Pacte économique et social paraphé par le gouvernement, l'Ugta et les organisations patronales signé en 2014. Il s'agissait de mettre en place un cadre de concertation, de dialogue et de construction des synergies et de partenariat stratégique autour d'objectifs et d'actions visant à projeter le futur commun de la société dans le domaine économique et social.

Les acquis des travailleurs, fruits de dialogue et de concertation (APS)

Le Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Saïd a affirmé, mercredi à Alger, que les acquis des travailleurs étaient le fruit du "dialogue et de concertation", appelant les travailleurs à sauvegarder ces réalisations en conservant notamment la stabilité sociale et la paix que connaît le pays.

S'exprimant lors de l'ouverture des travaux de l'assemblée générale électorale de la mutuelle générale des travailleurs de la sécurité sociale (MGTSS), M. Sidi Saïd a souligné que les "acquis des travailleurs sont le fruit de concertation et d'union tout en gardant ouvertes les portes du dialogue", assurant que l'Algérie a "réalisé aujourd'hui la stabilité sociale et la paix".

Mettant en garde l'ensemble des travailleurs de ceux qui voudraient attenter notre pays, le SG de la Centrale syndicale a salué le président de la République, Abdelaziz Bouteflika qui "nous a permis d'enregistrer un pas important, notamment dans les domaines économique et social suite au lancement de l'initiative de la paix", a-t-il dit.

Lors de cette rencontre, M. Sidi Saïd a invité les travailleurs à être "les gardiens de la stabilité sociale et de la paix", et de soutenir avec M. Bouteflika lors de la prochaine échéance électorale.

Par ailleurs, le ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mourad Zemali a affirmé que la mutuelle sociale était considérée comme "le deuxième socle" du système national de protection sociale et le "complément" de la sécurité sociale, notamment en matière d'assurance maladie, d'invalidité et de retraite.

Dans le cadre des réformes qu'a connu ce système, le ministère de tutelle a modifié et actualisé la réglementation de la mutuelle sociale, à l'instar des mécanismes de son fonctionnement et de son contrôle, ce qui a

permis "d'élargir son champ d'intervention à travers ses prestations individuelles, ainsi que ses prestations complémentaires et supplémentaires, qui viennent s'ajouter aux services offerts par la sécurité sociale", a soutenu le ministre du Travail.

M. Zemali a plaidé pour s'employer dans le futur à trouver les moyens et les mécanismes nécessaires permettant de tirer profit des recettes complémentaires à l'âge de la retraite après installation de "la retraite complémentaire au titre de ses prestations facultatives de la mutuelle sociale".

Le ministre a rappelé que sa présence "s'inscrit dans le cadre de la démarche entreprise par le Gouvernement visant à encourager toutes les initiatives et les activités qui favorisent l'organisation des relations dans le monde du travail et la promotion des droits des travailleurs dans une démarche participative" et ce, ajoute-t-il, dans le cadre "des orientations du président Bouteflika qui a de tout temps accordé une grande importance à la question de la promotion des droits de travailleurs et la consolidation de la protection sociale et la vulgarisation de la culture du dialogue et de consultation sociaux avec les partenaires sans inclusif".

S'appuyant sur l'adhésion volontaire, le système de la mutuelle repose sur les fondements et les principes de solidarité et de la gestion démocratique et participative, a expliqué M. Zemali, ajoutant que ce système assurait actuellement une couverture sociale complémentaire au profit de près d'un (01) million d'adhérents, soit 8% des assurés sociaux relevant du système de la sécurité sociale.

Réélu à la tête du conseil d'administration de la MGTSS pour la période 2019 - 2024, M. Madani Soualah a appelé le ministre du Travail à lancer le projet de retraite complémentaire "consacré par la loi mais pas encore concrétisé dans notre secteur, ce qui permettra d'avancer dans la mise en place de la retraite complémentaire au profit des futures retraités dans les plus brefs délais".

Cette revendication a été exprimée à la suite de la situation financière difficile que traverse le système de retraite, l'accès tardif à l'emploi pour les nouvelles générations ainsi que les mutations socio-économiques et les orientations démographique d'où la nécessité d'adopter la retraite complémentaire qui est à même de garantir un revenu décent.

Environnement : Des filières de l'économie circulaire et de la valorisation des énergies renouvelables en 2019 (APS)

La ministre de l'Environnement et des énergies renouvelables, Fatima Zohra Zerouati, a fait état, jeudi à Alger, du programme tracé par son secteur pour l'année 2019, axé essentiellement sur la création et l'organisation de filières de l'économie circulaire, de la valorisation des énergies renouvelables, outre la classification et l'aménagement des aires protégées.

S'exprimant à l'ouverture d'une rencontre nationale des cadres du ministère, des directeurs et inspecteurs de wilayas relevant du secteur de l'environnement, placée sous le thème "Evaluation de la performance et amélioration des services publics de l'environnement et des énergies renouvelables", Mme Zerouati a passé en revue le programme de son secteur au titre de l'année 2019 axé essentiellement sur la création et l'organisation des filières de l'économie circulaire et des énergies renouvelables, ainsi que sur la classification et l'aménagement des aires protégées.

L'année en cours verra la tenue d'Assises nationales de l'économie circulaire, l'organisation du 2e Salon international de l'environnement et des énergies renouvelables et la 2e édition du prix du président de la République pour la ville verte, a-t-elle ajouté.

Mettant en avant l'importance d'actualiser et d'élaborer de nouveaux textes juridiques et réglementaires à l'effet de développer le secteur de l'environnement, Mme Zerouati a rappelé la promulgation de 46 textes réglementaires en 2018 relatifs à la gestion des déchets, aux établissements classés, aux bureaux d'étude, à la biodiversité, aux aires protégées ainsi qu'aux espaces verts.

Pour l'année 2019, le ministre a annoncé le lancement de l'opération "Vague bleue" à travers les 14 wilayas côtières à partir du mois de mars prochain, une campagne de nettoyage des plages algériennes, a-t-elle expliqué.

Outre le lancement d'un projet de gestion intégrée des déchets dans la wilaya de Constantine, la ministre a cité également, pour l'année en cours, l'entame d'une étude sur la valeur économique des écosystèmes, le renforcement du système de lutte contre la pollution de la mer à travers le dispositif "Tel Bahr" devant être renforcé par des sessions de formation et doté de différents moyens et équipements nécessaires.

Elle a annoncé, par ailleurs, des actions de valorisation et d'aménagement des zones frontalières mettant en exergue, à ce propos, l'importance de la redynamisation du projet "Parc de l'amitié" entre l'Algérie et la Tunisie.

Par ailleurs, le ministre a tenu à souligner que cette rencontre intervient dans un contexte de nouveaux défis, complètement différents des précédents, soutenant qu'il était impératif de faire évoluer l'Environnement de l'approche de protection à la celle de la valorisation économique.

Pour la ministre, cette réunion est une importante halte d'évaluation et un atelier pour exposer les résultats et définir les perspectives à même de booster les mécanismes de mise en oeuvre prévus, comme les stratégies nationales et les plans d'action arrêtés dans les différents créneaux du secteur de l'environnement.

La réunion a vu la participation des responsables du secteur, des inspecteurs régionaux, des directeurs exécutifs des 48 wilayas et des directeurs des établissements publics sous tutelle.

Plusieurs dispositions prises pour développer l'entrepreneuriat féminin (APS)

Plusieurs dispositions ont été prises par le gouvernement afin d'offrir plus d'opportunités aux femmes entrepreneures et d'affronter les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs activités, a affirmé, jeudi à Alger, le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi.

"Afin d'offrir l'opportunité aux femmes entrepreneures de partager et d'affronter les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien, le gouvernement s'est engagé à soutenir les femmes au même titre que les chefs d'entreprises-hommes, et ce, dans leurs démarches entrepreneuriales avec comme objectif de faire progresser leur nombre, à l'effet de contribuer à la croissance économique, à la création de l'emploi et, surtout, de considérer la femme comme un moteur déterminant du renouveau de notre tissu industriel", a indiqué M. Yousfi lors d'un séminaire sur l'évolution de la femme chefs d'entreprises dans la région MENA, organisé par l'Association des femmes chefs d'entreprises (SEVE). Selon lui, la stratégie de développement de son département ministériel s'inscrit en droite ligne avec les Objectifs du développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU (ODD), notamment, à travers la mise en œuvre de l'ODD no 5 qui est de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles.

Pour atteindre cet objectif, a-t-il poursuivi, le ministère, par le biais de son point focal-genre au Conseil national de la famille et de la femme, contribue activement à développer des plaidoyers pour l'autonomisation des femmes pour le développement et la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'industrie. Dans ce sens, il a cité un projet d'accompagnement d'associations de femmes chefs d'entreprises qui a été mené en partenariat avec l'ONUUDI.

L'objectif de ce projet est d'appuyer le dialogue politique et économique entre les parties prenantes pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin, de renforcer les capacités des associations nationales et de les aider à offrir un service de qualité au profit des femmes entrepreneures.

Ainsi, la mise en œuvre de ce programme a permis de sélectionner quelque 200 projets d'investissements portés par des femmes afin de les aider à travers la formation, le coaching, l'identification d'opportunités de partenariats d'affaires et l'accès au financement, a-t-il fait savoir.

Rappelant que le nombre de PME en Algérie a atteint 1,1 million d'entités à la fin juin 2018, le ministre a fait part de la mise en place d'un certain nombre de dispositifs pour accélérer et consolider la croissance et le développement économique: "Ces dispositifs sont accessibles, sans discrimination, à tous les citoyens algériens, hommes et femmes".

Il a cité, dans ce cadre, la nouvelle loi portant développement de la PME qui contient une série de dispositifs et de mesures de nature à soutenir et encadrer la création d'activités notamment auprès des systèmes bancaires pour assurer le financement des investissements tout en bénéficiant de facteurs incitatifs et d'exonérations fiscales et sociales.

A cet effet, il a appelé les femmes à saisir l'ensemble des opportunités qui s'offrent à elles "pour s'intégrer pleinement dans l'économie moderne, qui est celle de l'entreprise performante."

Il a aussi souligné que son ministère avait tenu une rencontre en 2017 autour des questions liées à l'accès des femmes chefs d'entreprises aux différents dispositifs gérés par son secteur.

Par ailleurs, il a mis en exergue l'intérêt que porte le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à la promotion de la femme algérienne, et toutes les actions multiformes qu'il a menées pour l'amener à participer davantage et activement à la vie politique et à assumer des fonctions de plus en plus élevées au sein des institutions de l'Etat.

"Il ne s'agit pas uniquement de la ratification de conventions internationales, ni du fait que la Constitution algérienne consacre pleinement le droit de la femme à l'emploi et à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le marché du travail. il y a, d'ailleurs, en Algérie une parfaite égalité de salaire pour le même emploi. Et ceci résulte d'une profonde conviction que le développement du pays ne peut s'effectuer sans la participation pleine et entière de la femme", selon le ministre.

Cependant, a-t-il soutenu, dans le monde du travail, "nous devons certainement faire mieux et plus, notamment dans l'entrepreneuriat".

Pour lui, il convient, à cet égard, de procéder à l'adaptation des dispositifs d'aides à l'emploi et à l'entrepreneuriat à même de permettre à la femme de concilier entre ses engagements professionnels et ses responsabilités familiales.

De son côté, Mme Yasmina Taya, présidente d'honneur de SEVE a indiqué que la création des entreprises par les femmes en Algérie a évolué de 25% durant les cinq dernières années.

Le nombre d'entreprises gérées par des femmes (hors professions libérales et agricoles) a atteint 149.664 à fin février 2018, soit 7,6% de la population d'affaires Algérie, a-t-elle souligné.

Ce qui constitue, selon elle, une "évolution positive" vu les différentes contraintes auxquelles les femmes sont confrontées dans le domaine de création des entreprises.

Outre les contraintes liées essentiellement aux procédures administratives, au manque de formation du manager et au manque d'informations, il s'agit également, selon elle, du manque lié au code social dans certaines régions et dans certaines franges de la société.

Industrie automobile : fabrication locale de plaquettes de frein dès la fin février (APS)

L'entrée en production de la première usine de fabrication de plaquettes de freins, pour véhicules léger et lourds, au niveau national, est prévue pour la fin du mois de février, a-t-on appris jeudi, à Tizi-Ouzou, auprès de son directeur, Ait Ahmed Kaïs.

Rencontré au salon des jeunes investisseurs qui se tient depuis deux jours, le premier responsable de Ikam, auto Industries, a estimé que son projet "vient en appoint à la politique nationale adoptée dans le créneau de l'industrie automobile et contribuera à réduire la facture des importations en matière de consommables".

Implantée dans la commune de Timizart (30 Km au Nord-Est de Tizi-Ouzou), le projet, d'une valeur d'investissement global de 900 millions de DA, fruit d'un financement entre la Banque de développement local (BDL) à hauteur de 70% et de M. Ait Ahmed avec 30%, ambitionne, selon ce dernier, à produire 15 millions d'unités dès la première année et d'atteindre les 20 millions dès la deuxième année.

"Nous espérons couvrir tout le territoire national et répondre aux besoins du marché avec un produit local et de qualité conforme aux normes internationales", soutient Ait Ahmed qui souligne que l'Algérie qui dispose d'un parc automobile en constante augmentation" gagnerait à fabriquer localement ce produit consommable".

Encouragé par l'essor que prend le développement de l'industrie automobile en Algérie, Ikam, auto Industries, se fixe dorénavant et déjà comme objectif de satisfaire les besoins du marché national et contribuer à réduire sensiblement les importations en la matière, estimées à ce jour, à 35 millions d'unités par an.

Selon des études de marché effectuées dans la phase de préparation du projet, il en ressort, a-t-il relevé qu'il est "plus avantageux pour l'économie du pays d'importer la matière première et de produire localement que d'importer un produit fini".

Pour ses besoins en matières premières, 57 matières mélangées dont l'acier et la colle, Ikam, auto Industries est obligée de "recourir à l'importation à hauteur de 60% tandis que les 40% restants sont déjà disponibles sur le marché national", a fait remarquer le directeur de l'usine.

"L'important est la maîtrise de la technologie qui coûte cher et d'arriver à homologuer le produit et de le rendre conforme aux normes internationales", a-t-il ajouté, promettant un produit "à des prix très compétitifs pouvant atteindre jusqu'à 50% moins cher".

Pour les marchés, le même responsable a indiqué que "des contacts ont été déjà noués avec certaines firmes de montage automobile implantées ici en Algérie", dont Ival, Renault et Sovac, qui ont montré un intérêt et une disponibilité à s'approvisionner de son produit.

En outre, il a indiqué, qu'à terme, il ambitionne développer et élargir sa production à d'autres pièces consommables à l'exemple des disques de frein et d'embrayage.

**Temmar : le décret 18-06 accorde à l'administration les
prérogatives de règlement des litiges entre le promoteur
immobilier et les bénéficiaires (APS)**

Le secteur de l'Habitat a accordé à l'administration, dans le cadre du décret exécutif 18-06 du 20 janvier 2018, des prérogatives à l'effet de gérer tout éventuel conflit pouvant naître entre les promoteurs immobiliers et les bénéficiaires de logements, a indiqué, jeudi, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar.

Répondant à une question du sénateur, Nouredine Belatrach, lors d'une plénière présidée par M. Abdelkader Bensalah, le ministre a précisé que le décret en question avait conféré à l'administration le droit d'intervenir pour régler les litiges entre les promoteurs immobiliers et les bénéficiaires, à travers des procédures administratives ou le recours à la justice.

Soulignant que ces litiges naissent suite à l'incapacité des promoteurs à réaliser les projets qui leur ont été confiés dans le cadre du logement promotionnel aidé (LPA), M. Temmar a relevé que ces litiges étaient à l'origine d'importants retards dans la réalisation et la livraison des projets du secteur, notamment pour ce qui est des projets inscrits au titre des formules social participatif (LSP) et LPP et à un moindre degrés les projets AADL.

Ce décret a prévu plusieurs mesures visant à garantir les droits des souscripteurs de ces formules, entre autres, l'association des autorités locales dans la sélection du promoteur, la sélection des bénéficiaires ainsi que des bureaux d'études, ainsi que la création d'un fichier national des promoteurs et la centralisation du financement auprès de la Caisse nationale du logement (CNL).

En vertu du décret exécutif N18-06, l'administration exige du promoteur de fournir des garanties pour finaliser le projet. Si le promoteur manque à ses engagements, le Fonds de Garantie et de Caution mutuelle de la Promotion immobilière (FGCMPI) qui prend en charge le parachèvement de la réalisation, confie le projet à un autre promoteur.

Le directeur des biens de l'Etat territorialement compétent se charge de l'annulation de la vente de l'assiette foncière du projet en suspens et de son transfert à un autre promoteur en saisissant la justice. Ces mesures permettront de "régler rapidement les problèmes dus à l'atermoiement des promoteurs et de mettre un terme aux arrêts répétitifs des travaux", selon le ministre.

Concernant les projets inscrits à l'ancienne formule et la question de résiliation des contrats signés avec les promoteurs, le ministre a expliqué que "cette mesure rendra plus difficile le parachèvement de la réalisation par un autre promoteur vu le manque voire l'absence de financement pour l'achèvement des travaux".

M. Temmar a rappelé que près de 16.000 unités de logement sont à l'arrêt à travers le pays depuis juin 2018, dont 4.000 unités ont été prises en charge jusqu'à présent. Concernant les projets de cette formule qui compte 14.000 unités dont les travaux n'ont pas été lancés avant 2018, le ministre a fait savoir qu'une collaboration sera établie avec les autorités locales pour les relancer.

S'agissant des formules location-vente et du le Logement public locatif (LPL), le ministre a précisé que "le contrôle des projets est plus rigoureux", indiquant que les directeur de l'AADL et des OPGI ont été

astreints à présenter des rapports mensuels sur l'avancement des travaux, avec la tenue d'assises d'évaluation tous les trois mois qui seront supervisées par le ministre qui s'enquerra de l'avancement des travaux de plus de 10.000 chantiers à travers le pays.

Les contrats de réalisation de 48.000 unités de logements ont été résiliés avec 9 entreprises de réalisation qui ont été remplacées par d'autres dans la formule location-vente, des mises en demeure ont été adressées aux entreprises chargées de la réalisation de 5.000 unités et la réalisation de plus de 35.000 unités de logement dont les travaux étaient à l'arrêt a été relancée.

De même que les contrats de réalisation de 35.000 logements publics locatifs ont été résiliés et des mises en demeure ont été adressés aux entreprises en charge de la réalisation de plus de 10.000 unités. La levée des entraves qui bloquent la réalisation des projets de logement prendra du temps, selon le ministre qui a appelé les opérateurs du secteur à faire preuve de professionnalisme et d'organisation.

Mourad Zemali l'a annoncé jeudi : «Pas de poursuites judiciaires contre les promoteurs Ansej, Cnac, Angem en situation d'échec» (Le Soir d'Algérie)

Bonne nouvelle pour les jeunes qui ont bénéficié de crédit pour la réalisation de projets dans le cadre des dispositifs étatiques d'aide à la création de l'emploi : «Ils ne seront pas poursuivis en justice, lorsqu'ils sont en situation d'échec», a annoncé, jeudi dernier, Mourad Zemali, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale à partir de Tizi Ouzou où il effectuait une visite de travail.

Mourad Zemali s'exprimait à la clôture de la première édition du Salon national du jeune investisseur, organisé depuis mardi par une boîte privée spécialisée dans l'événementiel, au complexe sportif de Talla Allam de Tizi Ouzou.

«Les crédits contractés auprès des banques et non remboursés seront couverts par le fonds de garantie spécialement créé pour ce genre de situation», a rassuré encore une fois le ministre. Et de préciser que «cette mesure ne concerne pas ceux qui ont fait appel aux dispositifs d'aide à la création de l'emploi et qui ont, ensuite, détourné les financements obtenus vers d'autres activités».

Zemali a, cependant, fait savoir que «le taux d'échec en terme de création de micro-entreprises via les dispositifs de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) ne dépassait pas les 3,5%. Le taux de recouvrement des crédits par les investisseurs est de plus de 70%».

Rappelant la disponibilité constante de l'État à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, le ministre dira : «Un accompagnement sera également assuré par la Cnac et l'Ansej, aux promoteurs en difficulté, en

vue de les aider à trouver des solutions aux contraintes et assurer la viabilité de leurs projets».

Zemali a, en outre, rappelé que son département ministériel a donné des instructions aux 48 walis pour appliquer la décision portant réservation de 20% de la commande publique à ce type d'entité économique afin de leur assurer un plan de charge et leur permettre de créer de l'emploi. «Nous veillerons à l'application rigoureuse de cette instruction», a-t-il dit. Sur le taux de chômage en Algérie, le ministre a souligné qu'il a atteint 11,7% en septembre 2018, contre 11,1 en avril 2018, soit une augmentation de 0,6%, et qu'il est de 8% dans la wilaya de Tizi-Ouzou, qui est justifié par l'arrivée annuelle sur le marché de l'emploi d'un demi-million de nouveaux diplômés issus des secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle».

Le ministre a souligné que l'une des préoccupations majeures de son secteur est la titularisation des employés recrutés dans le cadre des contrats pré-emplois particulièrement dans le secteur de l'administration, et dont le nombre avoisine les 360 000 à l'échelle nationale. «Quelque 1,7 million d'employés qui se trouvaient dans cette situation ont été déjà régularisés.» Et de promettre de régler ce problème dans les meilleurs délais.

S'agissant des déséquilibres financiers du système de Sécurité sociale qui touchent notamment la branche retraite, M. Zemali a rappelé les mesures prises par le gouvernement, à travers l'ouverture d'une ligne de crédit sur 40 ans avec 20 ans de différé bonifié. «Parallèlement, des brigades mixtes de contrôle (Cnas et Casnos) sillonnent le territoire national pour vérifier si l'employeur fait ses déclarations à la Sécurité sociale. Le contrôle des arrêts maladies sera renforcé», a ajouté le ministre qui a indiqué qu'en «2017, un montant de 14 millions de journées maladie a été indemnisé, un chiffre qui a sensiblement baissé en 2018», a-t-il dit, relevant que ce chiffre pour l'année dernière n'est pas encore arrêté et sera communiqué ultérieurement.

«Un travail de sensibilisation pour une meilleure hygiène de vie (lutte contre le tabagisme, encouragement de l'activité physique, consommation bio) est, en outre, recommandé conjointement par les ministères du Travail et de la Santé, pour réduire les maladies», a dit le ministre de l'Emploi qui a inspecté des projets de réalisation des 242 logements Fnpos à Tamda. Il a procédé à la pose de la première pierre du projet de réalisation du siège de l'Onaph (Tizi Ouzou) et l'inauguration du nouveau siège Fnpos.

Une école privée de formation aux métiers de l'aviation (aéronautique) créée dans le cadre du dispositif Cnac a été au menu de la visite ministérielle.

Algeria WEB AWARDS : Innovation et technologie à l'honneur (El Moudjahid)

Lancée officiellement lors d'une conférence de presse, tenue mardi à Alger, Algeria Web Awards (AWA), la compétition nationale récompensant le meilleur contenu web algérien en Algérie, sera rééditée cette année, pour une 5e édition. Organisée par l'agence Shift' IN, spécialisée dans la technologie et la communication digitale, cet évènement est également soutenu par l'opérateur de téléphonie mobile Djezzy en tant que Partenaire officiel de la compétition, Banxy, la banque mobile de Natixis en tant que Sponsor Platinum des Algeria Web Awards, le carrefour de tous les acteurs du web algérien, ainsi que Condor comme Sponsor Gold. Pour cette année, la compétition concerne une vingtaine de catégories incluant sites web et médias sociaux, dont trois prix spéciaux destinés à l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de la technologie, la meilleure application mobile de l'année et la meilleure campagne digitale de l'année. Les inscriptions aux AWA est ouverte à l'ensemble des créateurs du web algérien, du 12 février jusqu'au 7 mars 2019. Aussi, un jury composé d'experts algériens et étrangers sera chargé de sélectionner les nominés pour chaque catégorie sur une période de trois semaines, les résultats de l'opération devant être annoncés le 30 mars prochain sur le site de la compétition (www.awa.dz). Partenaire de cette compétition, Banxy, la première banque mobile en Algérie, parrainera la catégorie e-commerce et initie « le prix spécial Banxy » encourageant l'initiative technologique la plus remarquable dans le secteur de la finance dans le cadre de sa démarche visant à soutenir l'écosystème digital et entrepreneurial algérien. Dans cette optique, ce rendez-vous de l'innovation et de la technologie est destiné à encourager l'émergence de talents dans les domaines ciblés, et a pour vocation de regrouper les acteurs de l'écosystème du web et de l'innovation.

La compétition est ouverte aux professionnels et porteurs de projets web en faveur de la promotion du contenu web algérien. Après un franc succès enregistré en 2016, avec plus de 1.000 projets retenus provenant de 44 wilayas, soldé par la récompense de 32 lauréats, l'édition de 2019 promet de grandes nouveautés censées enrichir le contenu des AWA, notamment, le prix spécial Banxy.

« Un prix visant à encourager les initiatives digitales autour du secteur des banques et de la finance. Cette distinction récompensera l'initiative ou le projet digital apportant une solution à valeur ajoutée autour du secteur bancaire et financier algérien », soulignent les organisateurs. A travers ce prix spécial, Banxy veut contribuer à la « consolidation d'un écosystème digital en mettant en lumière des idées novatrices, utiles favorisant ainsi l'émergence d'un tissu Fintech plus riche en Algérie », précisent-ils. Aussi, ce partenariat entre AWA et Banxy, « concrétise pleinement la volonté de Natixis Algérie d'accompagner les startups aux enjeux et aux évolutions du secteur bancaire et de la finance ». Dans ce contexte, ce partenariat est censé permettre également « d'initier la réflexion sur les nouveaux modèles à mettre en place localement, et qui devront s'articuler autour d'un écosystème évoluant à l'ère des nouvelles technologies ».

« En tant qu'acteur résolument engagé dans la digitalisation des solutions bancaires, nous sommes fiers de prendre part activement à la

transformation du secteur bancaire en Algérie», a déclaré à ce propos, le directeur de l'exploitation Retail de Natixis Algérie, Julien Jolivet. Une conviction qui se traduit à travers l'encouragement «des jeunes talents dont l'Algérie regorge» et de «toute initiative visant à les mettre en valeur», a-t-il conclu.

Entrepreneuriat féminin: signature d'une convention entre le FGAR et la SEVE (APS)



Le Fonds national de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise (FGAR) et l'Association des femmes algériennes cheffes d'entreprises (SEVE) ont signé jeudi à Alger une convention de partenariat afin de faciliter aux PME adhérentes à l'association l'accès au financement bancaire.

"L'objectif de cette convention cadre est de permettre aux PME membres de la SEVE un accès plus facile au financement bancaire", a affirmé le directeur général du FGAR, Khaled Abderraouf, à l'issue de la cérémonie de signature, qui s'est déroulée en marge d'un séminaire sur l'évolution de la femme cheffe d'entreprise dans la région Afrique du nord et le Moyen Orient (MENA), en présence du ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi.

Selon les chiffres communiqués par M. Abderraouf, le Fonds a accompagné depuis 2014 à ce jour 2.400 projets PME dont seulement 120 projets d'entrepreneuriat féminin. Un chiffre qu'il juge "très faible" par rapport à certains pays de la région MENA tel la Tunisie où ce taux avoisine 30%.

Soulignant l'utilité du FGAR, il a expliqué que le Fonds répond à une problématique liée à l'accès des PME au financement bancaire du fait que les banques ne peuvent pas financer un projet sans garantie.

"Le plus grand problème rencontré par les PME c'est l'accès au financement bancaire, car généralement les banques exigent des garanties réelles que les porteurs de projets n'ont pas, mais grâce au FGAR, qui se porte garant auprès des banques, les chefs d'entreprises pourront espérer avoir leur financement bancaire", a-t-il fait valoir.

Il a précisé que le FGAR est conventionné avec toutes les banques publiques et privées et qu'en cas d'échec du projet, la banque sera remboursée, assurant par ailleurs que sur les 120 projets accompagnés, 95% ont réussi et les femmes n'ont pas eu de problèmes pour le remboursement de leurs crédits bancaires.

A travers la convention, le FGAR s'engage dans le cadre des demandes de garantie formulées par les PME adhérentes à l'association, sollicitant des crédits d'investissement, à octroyer une garantie financière et leur prodiguer les conseils et les orientations nécessaires à la maturation au ou au montage financier des projets.

Le financement bancaire peut atteindre 100 millions de dinars pour les projets PME qui sont en phase de la création et jusqu'à 250 millions de dinars pour extension des projets déjà existants.

"On veut accompagner les femmes cheffes d'entreprises, en leur délivrant l'offre de garantie dans des délais ne dépassant pas cinq jours après le dépôt de leur dossiers auprès du Fonds", a-t-il promis.

Afin de faciliter le développement et la pérennisation des projets bénéficiant de la garantie, le premier responsable du FGAR a fait part d'un travail de sensibilisation que le Fonds compte lancer en collaboration avec l'association SEVE.

"Des journées d'information seront organisées à travers plusieurs wilayas du pays notamment celles des zones reculées pour vulgariser le dispositif du FGAR auprès des PME gérées par les femmes", a-t-il fait savoir ajoutant que l'objectif de ce travail d'information est de toucher le maximum de femmes entrepreneuses et les faire bénéficier des avantages offerts par le Fonds.

"La convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de procédures de collaboration entre le fonds et les différents acteurs économiques et administratifs ainsi que les organisations patronales œuvrant dans le secteur de la PME", a-t-il enfin conclu.

Selon les chiffres du Centre national du registre de commerce, le nombre de PME gérées par des femmes en Algérie avoisine les 150.000 entreprises sur un totale de 1,3 millions de PME existantes.

38.000 tonnes de clinker exportées vers la Côte d'Ivoire (APS)

Au total, 38.000 tonnes de clinker produits par la cimenterie Cilas de Biskra ont été exportées jeudi à partir du port d'Annaba vers la Côte d'Ivoire en présence du wali, Toufik Mezhoud, et les responsables de la Société concernée.

Cette opération représente la quatrième expédition de clinker vers l'Afrique de l'Ouest avec un total de 140.000 tonnes de cette matière première qui entre dans la production du ciment, ont indiqué les responsables de l'opération, ajoutant que l'objectif de Cilas pour l'année 2019 est d'exporter 1 million de tonnes de clinker.

La cimenterie Cilas, dont le plan d'exportation repose sur le soutien commercial et logistique de la Société "LafrageHolcim Trading" spécialisée dans le commerce international avec 50% de part de marché de clinker dans le bassin méditerranéen et l'Afrique de l'Ouest, ambitionne d'exporter 2 millions tonnes de clinker en 2020 et plus de 10 millions de tonnes à l'horizon 2021, a-t-on souligné de même source.

Dans le cadre du respect de ses contrats d'exportation et leur multiplication, Cilas affirme, par ailleurs, son engagement à contribuer à la diversification des exportations algériennes hors hydrocarbures et à conforter la qualité du clinker et du ciment algérien, ont-ils ajouté.

Banque/bourse/Assurance

Commerce

E-commerce : Raouya appelle les opérateurs à s'inscrire au Registre du commerce (APS)

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a appelé jeudi à Alger, les acteurs du commerce électronique (e-commerce) à s'inscrire au Registre du commerce préalablement à la procédure auprès des services fiscaux afin d'obtenir un numéro d'identification fiscale (NIF) et permettre "plus de transparence de ces transactions".

Outre le recensement global des vendeurs via les sites électroniques, cette inscription au Registre du commerce permettra de définir tous les indicateurs qui permettent de connaître les clients pour plus de transparence et une traçabilité de ces transactions, a précisé le ministre lors d'une plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, présidée par M. Abdelkader Bensalah.

Pour ce qui est du contrôle du commerce électronique, M. Raouya a indiqué que "cette activité, qui ne réalise pas encore de grands chiffres d'affaires, est relativement transparente quant à la nature des produits proposés et les prix appliqués, ce qui facilite le contrôle par les agents de l'administration".

S'agissant de la monnaie numérique "Bitcoin", le ministre a affirmé que ce système est strictement interdit en Algérie au terme de la loi de Finances 2018, qui prévoit un article interdisant son utilisation dans tout achat ou paiement. A ce sujet, le ministre a fait état de la mise en place d'un rigoureux système de contrôle, ajoutant que le "Bitcoin" qui avait connu "un engouement" à travers le monde il y a quelques années est actuellement en recul.

Évoquant les lois régissant le e-commerce en Algérie pour la maîtrise du mouvement des capitaux, dont la loi 18-05 relative au commerce électronique, l'ordonnance 03-11 relative à la monnaie et au crédit, le règlement 16-02 fixant le seuil de déclaration d'importation et d'exportation de billets de banques et/ou instruments négociables libellés en monnaies étrangères librement convertibles par les résidents et les non résidents et le règlement 07-01 relatif aux règles applicables aux transactions avec l'extérieur et comptes en devise forte.

M. Raouya a rappelé que la loi relative au commerce électronique prévoit, également, d'autres dispositions régissant le mouvement des capitaux,

dont l'obligation de porter le produit de la vente, après son paiement sur le compte de l'e-fournisseur domicilié en Algérie auprès d'une banque agréée par la Banque d'Algérie, ou auprès d'Algérie poste, et la couverture du paiement par voie électronique au titre d'un achat par voie de communications électroniques, à partir du compte devise "personne physique" du e-consommateur domicilié en Algérie.

La maîtrise du mouvement des capitaux relèvent des prérogatives de la Banque d'Algérie.

Dans le cadre du suivi et du contrôle du mouvement des capitaux générés dans le cadre du e-commerce, M. Raouya a cité l'ordonnance 96-22 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger et la loi 05-01 amendant et complétant la loi 15-06 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la loi 12-03 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Concernant la base de données, les services des Douanes et du Registre nationale renferment des informations sur les personnes physiques et morales, de par les numéro d'identification fiscale pour la Direction générale des impôts (DGI) et la direction générale des douanes et le Centre national du registre du commerce (CNRC).

A cet effet, il a été procédé à l'institution d'un fichier national des contrevenants à la législation et à la réglementation de changes, à la lutte contre la fuite des capitaux vers l'étranger, en sus d'un fichier national des fraudeurs ayant commis des infractions graves ainsi que le défaut de dépôt légal des comptes sociaux.

Hausse de la facture des produits alimentaires en 2018 (APS)



La facture globale des importations des produits alimentaires a connu une hausse en 2018, tirée essentiellement par les céréales-semoule-farine et les tourteaux de soja, a appris l'APS auprès des Douanes algériennes.

La facture globale d'importation du Groupe des produits alimentaires a atteint 8,573 milliards de dollars (mds usd) en 2018 contre 8,438 mds usd en 2017, en hausse de 135 millions de dollars (+1,6%), précise le Centre national des transmissions et du système d'information des Douanes (Cnctsid).

Par catégories de produits, la facture des importations des céréales-semoule-farine a grimpé à 3,1 mds usd en 2018 contre 2,77 mds usd en 2017, soit une augmentation de plus de 320 millions de dollars (+11,55%).

Quant aux importations des tourteaux de soja, elles se sont chiffrées à 619,8 millions usd contre 422,8 millions usd, en hausse de 197 millions usd (+46,6%).

Par ailleurs, cinq autres principaux produits alimentaires (lait et produits laitiers, sucre et sucreries, café-thé, légumes secs et viandes) ont connu des baisses par rapport à l'année 2017.

Ainsi, le lait et produits laitiers ont été importés pour 1,400 mds usd contre 1,409 mds usd, en baisse de neuf (9) millions usd (-0,65%).

Concernant les sucres et sucreries, ils ont été importés pour 815,54 millions usd contre 1,034 mds usd, soit une diminution de près de 219 millions usd (-21,15%).

Les légumes secs ont été importés pour 387,32 millions usd contre 450,44 millions usd, en baisse de 63,12 millions usd (-14,01%).

De même, les importations du café et thé ont baissé à 367,56 millions usd contre 423,77 millions usd, en baisse de 56,21 millions usd (-13,26%).

Les importations des viandes ont également reculé à 186,24 millions usd contre 188,85 millions usd, en baisse de 2,61 millions usd (-1,4%).

En dehors de ces sept (7) principaux produits, le reste du Groupe des produits alimentaires a été importé pour 1,70 mds usd en 2018 contre 1,73 mds usd en 2017.

Concernant les huiles destinées à l'industrie alimentaire (classées dans le Groupe des biens destinés au fonctionnement de l'outil de production), leurs importations ont totalisé 926,10 millions usd en 2018 contre 850,36 millions usd en 2017, en hausse de 75,74 millions usd (+9%).

Ainsi, la facture globale du Groupe des produits alimentaires et des huiles destinées à l'industrie alimentaire s'est chiffrée à 9,5 mds usd en 2018 contre 9,3 mds usd en 2017.

Médicaments: hausse des importations

Pour ce qui concerne la facture d'importation des médicaments (classés dans le Groupe des biens de consommation non alimentaires), elle s'est établie à 2,166 mds usd contre 1,892 mds usd en 2017, en hausse de 274 millions usd (+14,44%).

Pour rappel, de nouveaux mécanismes d'encadrement des importations de marchandises, dont des produits alimentaires (hors produits alimentaires stratégiques), avaient été mis en place dès le début de l'année 2018 dans le but de réduire le déficit commercial et de promouvoir la production nationale.

Il avait ainsi été décidé de la suspension provisoire d'importation de plus de 800 produits et l'instauration de mesures à caractère tarifaire prévues par les dispositions de la loi de finances pour 2018, et ce, à travers l'élargissement de la liste des marchandises soumises à la Taxe intérieure de consommation (TIC) au taux de 30% et le relèvement des droits de douane pour des produits alimentaires.

En outre, la Loi de finances complémentaire 2018 a institué un Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) pour les opérations d'importation de marchandises, qui est fixé entre 30% et 200%. Son décret exécutif, promulgué en janvier 2019, a fixé la liste des marchandises (1.095 produits) qui peuvent, désormais, être importées

mais qui sont soumises au Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) variant entre 30% et 200%.

Coopération

CACI-France: une stratégie plus offensive pour consolider le partenariat algéro-français (APS)

La Chambre algérienne de commerce et d'industrie de France (CACI-France) s'est réuni vendredi à Paris pour examiner les moyens d'affûter sa stratégie afin d'être plus offensive dans la consolidation du partenariat algéro-français par l'accompagnement de nouveaux projets.

C'est au cours d'un conseil stratégique, recommandé par la dernière assemblée générale ordinaire (AGO) qui s'est tenue le 21 décembre dernier, que les membres présents ce vendredi à l'ambassade d'Algérie en France ont examiné et débattu les modalités, en matière d'objectifs et d'organisation, pour que la chambre soit "plus active" dans le contexte de la nouvelle orientation économique du pays.

A l'ouverture des travaux, l'ambassadeur d'Algérie en France, Abdelkader Mesdoua, a insisté auprès des membres présents sur une réflexion que doit mener en interne la CACI-France en matière de gouvernance pour une présence "plus active" dans la consolidation des passerelles entre la France et l'Algérie. Il a également saisi cette opportunité pour appeler les membres de la chambre à assumer leur rôle dans la mobilisation des membres de la communauté algérienne, notamment dans le cadre de la prochaine élection présidentielle.

Pour sa part, le président de la CACI France, Kaci Aït Yalla, a appelé les membres à travailler dans un climat de "confiance" dans la concrétisation des objectifs de la chambre.

Dans un discours lu à l'ouverture, Fouad Benguedda, responsable de la commission "made in Algeria", a souligné l'importance d'approfondir la réflexion sur les voies et moyens les "plus appropriés" d'implication de la communauté d'affaires installée en France dans l'effort de développement économique engagé en Algérie et de consolidation des actions de promotion des investissements et du partenariat.

"Il convient de préciser que la rencontre d'aujourd'hui arrive, à point nommé, pour nous permettre de redéfinir l'orientation de nos activités et de nos priorités stratégiques, de structurer notre organisation opérationnelle, de fédérer nos acteurs au niveau des régions et d'arrêter les principaux axes de travail sur lesquels doivent reposer les actions à mener dans le futur et notamment celles inscrites dans le programme de l'année 2019", soulignant que l'objectif étant "d'insuffler une dynamique plus offensive à la CACI-France, d'atteindre une plus grande efficacité et d'impulser un nouvel élan aux relations algéro-françaises".

Les débats, emprunts de franchise, se sont globalement axés sur les actions à mener dans le futur immédiat tout en se dotant de moyens organisationnels adéquats dans l'accompagnement de nouveaux projets en direction de l'Algérie entraînant plus d'IDE.

Mais le point focal de ce débat aura été la réorganisation de la gouvernance qui déterminera un agenda clair de la chambre dans les prochaines actions.

A l'issue des travaux, les membres ont décidé d'étoffer le conseil stratégique pour lequel 37 personnes se sont engagées. Le conseil d'administration de la CACI-France doit avaliser, au cours d'une réunion, ces nouvelles adhésions et devra décider de la date de la réunion du conseil pour revoir l'organigramme et adopter un plan d'action.

Il y a lieu de signaler qu'au début des travaux, une minute de silence a été observée à la mémoire de Mourad Medelci, à l'origine de la création de la CACI-France.

Partenariat stratégique entre l'UMA et la Chambre Economique Européenne du Maghreb (APS)



Un partenariat destiné à la mise en place d'une plateforme d'échange, de coopération et de soutien aux objectifs politiques, diplomatiques, économiques, sociaux et universitaires des pays du Maghreb et de l'Union Européenne, a été conclu vendredi à Tunis.

Ce partenariat entre l'Union du Maghreb Arabe "UMA" représentée par son Secrétaire Général, Taïeb Baccouche et la Chambre Economique Européenne du Maghreb Arabe représentées par son Président, Abderraouf Tebourbi et la vice-présidente, Linda Guedri, est destiné, à l'instauration d'un soutien logistique et promotionnel entre les deux institutions.

Il prévoit l'organisation de forums et d'événements dans le domaine économique, la participation aux différents programmes d'intérêts économiques mis en place par chacune des deux institutions, ce qui crée des programmes communs susceptibles de promouvoir les échanges, l'investissement et le savoir-faire entre les pays du Maghreb arabe et de l'UE.

Ce partenariat a été conclu à l'occasion d'une conférence sur " la nouvelle dynamique de l'UMA: un levier de développement et d'évolution économique important pour les relations euromaghrébines", organisée au campus de l'Université européenne de Tunis (les Berges du lac 3).

L'European Economic Chamber EEIGCham, fondée par le règlement européen du Conseil de la communauté européenne, du 25 juillet 1985 et

enregistrée au Parlement Européen, aura comme objectif d'instaurer, au Maghreb, un tableau de bord et des instruments de mesure et d'analyse pour traduire les signaux économiques en informations décisionnelles aux membres, partenaires, gouvernements et investisseurs.

Des commissions sectorielles apporteront une stratégie de soutien pour promouvoir les échanges et le savoir-faire entre les deux rives de la Méditerranée.

Un programme exclusif au Maghreb a été déjà lancé pour former et certifier des "Euro-lobbyistes" enregistrés au Parlement Européen et dans les institutions européennes au sein de l'Institut d'études politiques de l'Université européenne de Tunis.

Un programme unique pour développer et concevoir une influence et un plaidoyer au sein des institutions de l'UE destiné aux leaders, dirigeants du secteur privé ou public et aux étudiants du Maghreb arabe qui souhaitent se spécialiser dans les affaires européennes et jouer un rôle essentiel dans la politique et la diplomatie économique européennes.

Visite d'une délégation d'hommes d'affaires Américains à Oran À la recherche de produits hors hydrocarbures algériens (Le Soir d'Algérie)

Mercredi passé en toute fin de journée, une délégation d'hommes d'affaires américains, une dizaine, représentant divers secteurs comme l'agroalimentaire, l'informatique, des grandes chaînes de distribution, gestionnaires de plateformes logistiques, experts en certification, ont tenu une rencontre avec leurs homologues algériens à la chambre de commerce d'Oran.

Cette délégation accompagnée par le directeur de l'Algex Chafik Chiti, comprenait aussi Chikhoun Smail, président du conseil d'affaires algéro-américain (USABC), et celui de la chambre arabo-américaine David Hamond. Présente en Algérie depuis plusieurs jours, et après avoir été à la découverte d'entreprises locales dans cinq wilayas du pays, dont Oran, la délégation a pour objectif d'identifier et découvrir les entreprises algériennes, et leurs produits en vue de mettre en place un programme d'exportation hors hydrocarbures vers les Etats-Unis.

C'est le président de l'USABC qui expliquera longuement le projet qui découle directement de l'évènement tenu en septembre 2018 «la semaine économique et culturelle algérienne» à Washington et qui aurait mis en relief «la qualité des produits algériens, tous certifiés aux normes européennes, leurs diversités et surtout un management jeune», dira l'orateur.

Ainsi, suite à cette semaine économique culturelle algérienne, l'ensemble des partenaires de la délégation et les pouvoirs publics algériens avec l'intérêt d'entreprises algériennes, comptent créer une maison de l'Algérie dans la ville de Baltimore à 45 mn de Washington. Cette ville a été choisie

parce qu'elle dispose d'un grand port et d'une zone franche «les produits algériens de la maison de l'Algérie seront sous douanes et profiteront d'exonération de droits de douane grâce à un programme américains appelé le GSP et qui prévoit pendant 4 ans l'introduction de quelque 4 000 produits sur le marché américains sans payer de taxe, ce qui est très avantageux», dira S. Chikhoun s'adressant aux opérateurs algériens. Pour cela, les entreprises locales désireuses de pénétrer le marché américain devront se mettre aux normes américaines, la certification américaine étant différente des normes européennes.

Les organisateurs de la mission économique ont ainsi annoncé encore la mise en place d'un business-plan selon les standards américains, avec l'espoir que les exportations de produits algériens hors hydrocarbures deviendront une réalité.

Veille

Production mellifère: hausse de 80% durant les 20 dernières années (APS)

Le ministre de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, Abdelkader Bouazghi, a fait état samedi à Blida, d'une hausse de plus de 80% de la production nationale de miel durant les vingt (20) dernières années.

Présidant la cérémonie d'installation du Conseil national interprofessionnel de la filière apiculture, M. Bouazghi a indiqué que la production nationale de miel est passée de 35.000 quintaux en 2000 à 75.000 quintaux en 2018, soit une hausse de plus de 80%, précisant que les wilayas de Skikda, Bouira, Tipaza et Blida occupent les premières places en matière de production mellifère nationale.

"L'Algérie qui importait en 2000 quelque 50.000 quintaux de miel n'en importe aujourd'hui que près de 13.000 quintaux", a-t-il ajouté expliquant ce recul par la stratégie clairvoyante initiée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à travers le Plan national du développement qui a donné lieu à plusieurs plans dans différentes filières".

Le ministre a rappelé que cette stratégie, axée sur l'appui de tous les agriculteurs et éleveurs, a permis à ces derniers d'accéder au professionnalisme.

S'adressant aux professionnels de l'apiculture, M. Bouazghi a plaidé pour davantage d'effort en vue d'atteindre l'autosuffisance en matière de miel et aller vers l'exportation, soulignant que ceci passe impérativement par l'organisation des apiculteurs au sein d'un cadre clair et solide.

Concernant le nombre des acteurs de cette filière, le ministre a avancé le chiffre de 50.000 apiculteurs agréés au niveau national, estimant que ce nombre pourrait atteindre les 200.000 en cas d'insertion et d'encadrement des apiculteurs non déclarés.